

MODIFICATION n°2 du PLUi

Plan de zonage général

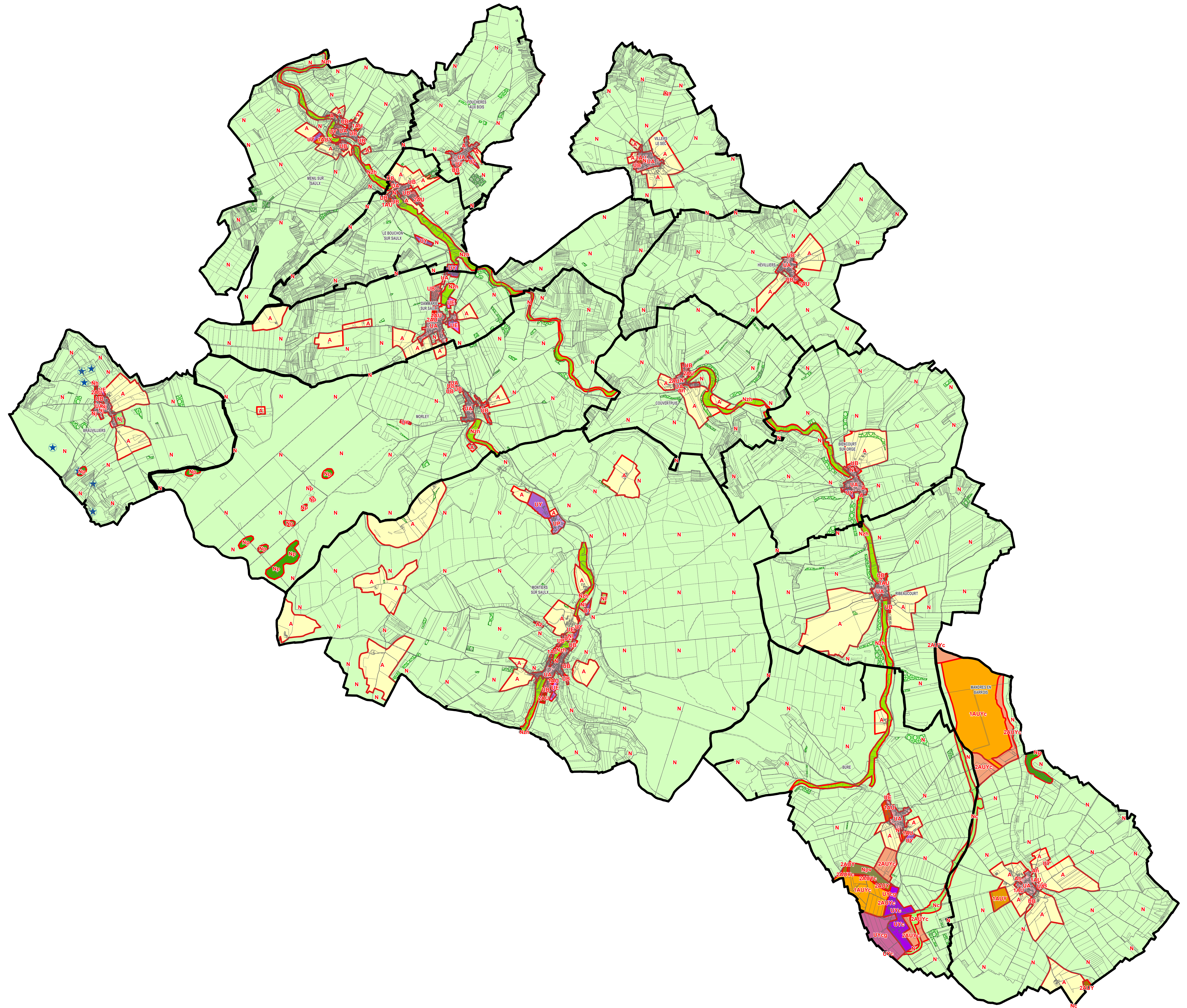
Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX approuvant les dispositions de la modification n°2 du PLUi.

Fait à Montiers-sur-Saulx,
Le Président,

APPROUVE LE : 26/02/2019
MISE A JOUR n°1 LE : 16/09/2019
MISE A JOUR n°2 LE : 20/12/2021
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE n°1 LE : 07/07/2022
MODIFICATION SUPPLTE n°1 LE : 31/03/2025
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE n°2 LE : 02/12/2025
MODIFICATION n°1 LE : 02/12/2025
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE n°2 LE : 03/02/2026
MISE A JOUR n°3 LE : 22/07/2026
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE n°4 LE : XXXX/XXXX
MODIFICATION n°2 LE : XXXX/XXXX



Légende



0 0,5 1 1,5 2 Kilomètres